

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 29

Artikel: Faisons le point : travail égal : salaire égal : où en sommes-nous ? : [1ère partie]

Autor: Nicod-Robert, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270317>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: ÉMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

20 avril 1963 - N° 29

51^e année

Rédact. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendar
La Conversion (Vd)
Tél. (021) 28 25 09

Administration :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève

Publicité :
Annonces Suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7.—
Étranger Fr. 7.75
y compris
les numéros spéciaux
Chèques post. I. 11791

AIDEZ-LES
VOUS AUSSI

parce que, coopérateurs, nous désirons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

Ma joie demeure

Mon cher Philippe,
Ce qui me donne le courage d'écrire ces lignes, c'est que tu ne les liras jamais. On me l'a demandées. Comment refuser, quand il s'agit de toi, mon grand enfant ? Si je te les montrais en essayant de te les expliquer, tu rirais sans doute de ton cher gros rire, et tu dirais : « Mon papa, c'est un vrai farceur ! »
Me voici devant cette page blanche et devant toi. Et devant ceux qui ont aussi leur Philippe, leur André, leur Madeleine, leur Francine... leur trésor et leur croix réunis en un seul être. Une croix qui est un trésor, qui est surtout un trésor ! Aurais-je cru cela possible avant que tu ne sois venu me l'apprendre ?

Longtemps, sans vraiment y croire (et pourtant...) j'ai espéré le miracle. Un ami catholique, revenu d'un pèlerinage à Lourdes, m'a remis, avec une affectueuse délicatesse — je suis protestant — une bouteille d'eau qu'il avait ramenée pour toi. Tu l'as bue pendant que des religieuses priaient dans un village. Qu'ont-elles demandé, qu'as-tu reçu, qu'ai-je obtenu de ces prières, et de tant d'autres, de tous ces vœux et serments de main ? Rien, semble-t-il. Nous ne le savons que trop, tu resteras toujours ce que tu es, mon chéri. Mais nous avons cessé de te vouloir autre. L'exaucement s'est-il donc opéré sur nous ? Nous avons compris que nous ne devions pas nous résigner, ni même accepter, mais de préférer ainsi. Ne nous aimes-tu pas comme nous sommes, non parce que nous savons lire et compter, mais parce que nous sommes ton père et ta mère et ton frère ? Je ne dis pas qu'il faille désarmer devant ton mal. Mais ton mal, ce n'est pas toi.

Oserai-je raconter un affreux souvenir, vieux de plusieurs années ? Tu nous réveillais nuit après nuit, dix à douze fois de suite, sous l'effet de crises nerveuses. Il fallait courir à ton lit, te parler, te bercer. Le lendemain, le travail était là pour nous comme pour tout le monde. Nous étions à bout de forces. Une fois, j'ai fait ce que je n'ai jamais fait, je t'ai frappé, oh ! sans violence. Tu n'as pas eu mal. J'étais calme et ne voulais que t'arracher à ce démon... Tout plutôt que cela, pensais-je. Peut-être dormira-t-il après avoir pleuré. M'avait dit que, parfois, un peu de rudesse... Mais je n'oublierai jamais ton regard, qui s'attachait au mien comme pour chercher le secret de ce qui t'arrivait soudain, de cette chose inouïe qui était certainement juste et bonne, puisqu'elle venait de ton père, mais que tu ne pouvais pas comprendre. Aucune crainte, aucun reproche. On me dit que certains croyants acceptent ainsi les épreuves que leur Père céleste leur envoie.

Puis les crises ont augmenté. Au moment de sombrer dans une plus terrible, tu nous a appelés et nous as dit : « Il faut faire venir le docteur. »

Ensuite, ce fut comme si Dieu t'abandonnait à l'ennemi pour qu'il fasse de toi ce qu'il voudrait. Mais ce fut toi le plus fort. Le médecin t'emporta dans une couverture. Le lendemain, j'allai te voir à l'hôpital. On t'avait mis seul dans une chambre. Tu étais là, pâle, amaigri, un léger sourire sur tes lèvres blanches, mais assez glorieux : trois infirmières groupées au pied de ton lit, te chantaient des chansons.

Certes, je t'imagine parfois collègienne, étudiant, licencié, je te vois marié... Que ce serait beau ! Mais serait-ce encore toi, mon petit ? Si quelque bonne fée voulait te toucher de sa baguette, j'accepterais bien sûr, mais je lui dirais : « Prenez garde, ne me l'enlevez pas en voulant me le rendre. »

Et je pense à d'autres parents plus durement éprouvés, qui aiment sans posséder vraiment, qui donnent sans recevoir, sans que jamais un mot, jamais un regard vienne à eux (Suite en page 3)

FAISONS LE POINT

TRAVAIL ÉGAL SALAIRE ÉGAL

OU EN SOMMES-NOUS ?

Où en sommes-nous, en Suisse ? Encore loin, bien sûr, de l'accord signé par les membres du Marché commun, prévoyant que, par une réduction progressive de l'écart des salaires (ne devant pas excéder le 10% en juin 1963), il ne devra plus y avoir de discriminations, au point de vue de l'égalité des salaires pour les hommes et les femmes, à la fin de l'année prochaine.

Signée actuellement par trente et un états, sauf erreur, la convention N° 100 de l'Organisation internationale du travail, concernant la question qui nous occupe, ne l'a pas été par la Suisse par la faute du Conseil des États qui, en mars 1960, s'y opposa à trois reprises, après que le Conseil fédéral l'eût approuvée et que, chaque fois, le Conseil national l'eût votée à belle majorité. Par contre, le Conseil des États a approuvé la convention N° 111, proposée par l'O.I.T. qui n'est, au fond, qu'une prise de position, un encouragement du gouvernement à l'application de l'égalité des salaires.

Dans notre pays, donc, et contrairement à ce qui a été conclu par les pays membres du Marché commun, aucune date limite, à laquelle l'égalité doit être réalisée, n'a été fixée. Chacun sait comme nous évoluons lentement, en Suisse, dans certains domaines. Il ne faut donc pas s'attendre à un coup de baguette magique qui réaliserait brusquement l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Un changement abrupt n'est d'ailleurs pas souhaitable, car l'égalisation des salaires masculins et féminins aura d'importantes répercussions financières sur l'économie du pays. Pour qu'il n'y ait pas bouleversement, elles doivent être progressives.

Quelle est, actuellement, la différence de traitement pour un travail égal ? Elle oscille entre 15 et 30 %. Des situations étrangement contradictoires sont d'ailleurs observées. Pour des travaux de manœuvre, par exemple, qui demandent le moins de qualification et dans l'exercice desquels le travail égal est vraiment

Les femmes représentent le 29% de l'ensemble de la main-d'œuvre, en Suisse. (Cliché du BIT)



réalisé, la différence de salaire est, bizarrement, ou très importante ou minime, quand on passe d'un métier à un autre...

Il faut reconnaître que la notion de « travail égal » n'est pas aisée à définir. Faut-il ne comprendre dans ce terme que l'accomplissement d'un même travail ou faut-il prendre en considération le rendement du travailleur et la qualité de son travail ? Faut-il ou ne faut-il pas tenir compte de l'absentéisme ?

Signalons à ce propos que l'absentéisme des femmes, qu'on croit généralement très supérieur à celui des hommes, l'est, en réalité, trop légèrement (de 1 à 2 journées par an pour l'Administration des postes, par exemple) pour qu'il justifie une différence de salaire.

Les femmes, il est vrai, sont des travailleurs moins stables que les hommes. La plupart quittent leur travail à leur mariage ou peu après pour se consacrer à leur famille. C'est ainsi que près de la moitié des femmes qui travaillent dans notre pays ont moins de 30 ans et que, sur cent travailleuses, il

n'y en a que seize qui sont mariées. Quant à l'ensemble de la main-d'œuvre féminine, elle n'atteint que le 29% de la main-d'œuvre totale, féminine et masculine. Il est même piquant de relever qu'à la fin du XIX^e siècle, la proportion était plus grande : sur l'ensemble des travailleurs, on comptait 33% de femmes.

Cette courte durée du travail professionnel explique sans doute en partie la faible proportion de cadres féminins ; les femmes ne manquent pas de capacités pour remplir des postes à grandes responsabilités : elles ne travaillent pas assez longtemps pour les décrocher.

Il n'en reste pas moins vrai que, très souvent, dans les entreprises mêmes qui ont accepté l'égalité des salaires, on réserve par principe aux femmes les postes inférieurs et moins payés. Il faut lutter contre cette discrimination, car le déclassement systématique des travailleurs féminins, effectué sous divers prétextes, est absolument contraire au principe de l'égalité de salaire. L'accord intervenu entre les membres du Marché commun le précise bien puisqu'il veut éliminer la création de catégories distinctes pour les hommes et les femmes.

On constate tout de même, en Suisse, que l'écart entre salaires masculins et féminins tend à diminuer. Cependant, la question n'est pas encore résolue de façon satisfaisante. Dans certaines professions où l'égalité est appliquée, cette égalité est difficilement acceptée. (Suite en page 4)

SOMMAIRE

- Page 2: Réponse à la Migros
- Page 3: Portrait d'une femme efficiente de chez nous
- Page 5: La jardinière d'enfants
La mère et l'enfant dans le monde industriel
- Page 6: Les élections municipales à Genève; la liste des candidates



UNION
DE
BANQUES
SUISSSES

8, place du Molard



Mme Maison de classe
consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine

Bon Genre
34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 62 00